

Experts du Droit de l'Entreprise, de sa transmission et du monde de l'ESS

Conséquence d'une expertise reconnue, mais aussi du plébiscite des chefs d'entreprise pour la qualité de son accompagnement au quotidien, TRINITY Avocats est en plein essor. Maître Franck Cardon revient sur ce qui fait, aujourd'hui, de TRINITY Avocats, un cabinet résolument à part.



Franck Cardon, fondateur de TRINITY Avocats

La force de votre cabinet, outre votre spécialisation, c'est aussi le profil de vos collaborateurs, tous issus ou proches du monde l'entreprise. Pourquoi est-ce un atout selon vous ?

Franck Cardon : « Experts en Droit de l'entreprise, nous intervenons aux côtés des entrepreneurs pour les accompagner, au quotidien, tant en conseil qu'en contentieux, en Droit des affaires, Droit du travail, Droit fiscal et patrimonial. Puisque nous connaissons les préoccupations du dirigeant d'entreprise au quotidien, nous sommes en pleine capacité de le conseiller habilement. »

Le « droit du client » : une valeur fondamentale pour Trinity ?

F. C. : « Oui. TRINITY Avocats place l'Homme au cœur du dossier. Notre client n'est pas un numéro. Derrière chaque entreprise, il y a un projet, une équipe, des hommes et des femmes. Le Conseil ne doit pas être « robotisé » et « banalisé ». La relation humaine, l'écoute, la pédagogie et la transparence sont tout aussi importantes pour nous que la compétence. La qualité de la relation humaine est véritablement à l'épicentre de nos valeurs. »

La qualité de votre accompagnement est largement saluée par tous vos clients.

Qu'est-ce qui fait qu'ils sont, aujourd'hui, vos meilleurs prescripteurs ?

F. C. : « Parce que nous nous plaçons véritablement à leurs côtés en tant que partenaire de leur stratégie de développement. L'Art de gouverner une entreprise, c'est anticiper. Grâce à notre accompagnement au quotidien, nous sécurisons les décisions du chef d'entreprise. Nos clients sont véritablement en mesure d'anticiper les éventuelles difficultés juridiques, sociales ou fiscales à venir. Et c'est vrai que sur ce point, nous nous démarquons véritablement. »

Une des raisons qui préside à l'expansion soutenue de votre cabinet ?

F. C. : « C'est certain. Le rayonnement de la satisfaction de nos clients booste notre expansion qui, aujourd'hui, ne se limite plus à la métropole lilloise. Nos clients sont également présents à Dunkerque, Paris, Amiens, dans le Finistère, le Sud et l'Alsace-Lorraine. »

La mise en place d'une convention d'assistance juridique et fiscale annuelle participe également à cette exigence de souplesse et de transparence vis-à-vis de vos clients ?

F. C. : « Effectivement. Ce système d'abonnement définit à l'année un budget juridique en fonction de la taille et des besoins du client. L'honoraire est « lissé » mensuellement pour satisfaire aux contraintes économiques de nos clients. Après la définition de ce budget, nous pouvons en toute transparence agir pour la défense des intérêts de notre Client. Ainsi, petites entreprises comme grands groupes ont une réelle visibilité sur leur budget juridique

et disposent des services d'une véritable direction juridique et stratégique. »

Votre pôle Droit fiscal et patrimonial et vos interventions pour la transmission et la restructuration d'entreprise sont en forte expansion. Comment l'expliquez-vous ?

F. C. : « Parce que j'anime une équipe qui allie toutes les compétences pour proposer une approche globale de la transmission ou de la restructuration d'une entreprise. Nous traitons les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et patrimoniaux. Notre client, vendeur ou repreneur, est accompagné des prémices de son projet jusqu'à la vente. Et très régulièrement, nous poursuivons notre accompagnement post reprise. »

Aujourd'hui, vous êtes pionnier en matière de droit coopératif. Un axe de développement pour 2016 ?

F. C. : « Tout à fait. Le droit de l'Economie Sociale et Solidaire est un domaine en expansion où, aujourd'hui, il y a très peu de spécialistes en France. Nous sommes régulièrement consultés tant pour la création, la reprise ou la restructuration d'une structure de l'ESS. Dès à présent, nous avons élargi notre champ d'intervention à d'autres régions et nous sommes régulièrement appelés en région parisienne. »



Droit de l'Entreprise animé et dirigé par M^e Franck CARDON
Cabinet LILLE Métropole Nord-Paris
Tél. +33 [0]3 20 44 14 14
franck.cardon@trinity-avocats.fr
www.trinity-avocats.fr